

Paris le 21 AVR. 2008

**Direction générale
pour l'enseignement
supérieur et l'insertion
professionnelle**

Le Directeur Général

N° 2008-0319

Téléphone :
01 55 55 63 00
Fax :
01 55 55 60 03
secretariat.hetzel
@education.gouv.fr

1, rue Descartes
75231 Paris cedex 05

Le Directeur général pour l'Enseignement
Supérieur et l'Insertion Professionnelle

à

Mesdames et Messieurs les Présidents
d'Universités

s/c de Mesdames et Messieurs les Recteurs,
Chanceliers des Universités

Objet : Organisation de l'année universitaire 2008-2009.

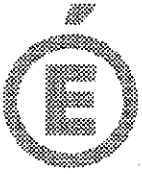
Vous avez été nombreux à me solliciter pour obtenir des conseils car les événements des dernières semaines sont susceptibles de poser des difficultés dans de nombreuses universités, notamment en termes de respect des modalités d'organisation de l'année universitaire telles que définies et arrêtées par vos différents conseils délibérants en début d'année.

Ces modalités, portées à la connaissance individuelle de tous les étudiants lors de leur inscription, leur assurent un strict respect du principe d'égalité des chances auquel ils peuvent légitimement prétendre, ainsi que la reconnaissance nationale, européenne, voire internationale de leur diplôme, dont le service public d'enseignement supérieur est le garant.

La valeur des diplômes universitaires délivrés par l'Etat, dont les universités garantissent la qualité, non seulement à travers la formation dispensée, mais aussi à travers la rigueur des modalités de contrôle des connaissances et aptitudes, ne saurait être remise en cause.

Il est de votre responsabilité, d'ores et déjà, et chaque fois que cela est nécessaire, de mettre tout en œuvre pour que les obligations qui s'attachent à la délivrance des diplômes s'exercent intégralement par l'organisation des enseignements et des stages prévus lors de l'habilitation de chaque diplôme ainsi que des sessions d'examens.

L'Etat étant garant au plan national de la qualité des diplômes délivrés, je vous demande d'élaborer, si cela s'avère nécessaire dans votre établissement, un plan spécifique d'aménagement de l'année universitaire 2008-2009 récapitulant l'ensemble des mesures d'ajustement et les justifications de chacune d'elles au regard de la situation particulière de votre établissement. Ce plan devra être adopté par vos conseils, dans le respect de chacune de vos instances.



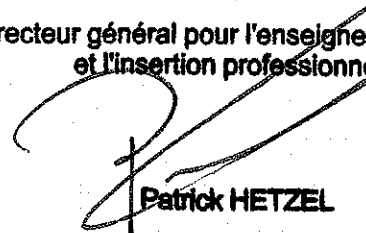
2/2

Je vous remercie de l'adresser pour le 30 avril à la direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle, qui est à votre disposition pour vous apporter tous conseils et expertises qui vous seront utiles.

Nous partageons tous l'ardente mission de défense de l'intérêt général. Je ne doute pas que vous aurez à cœur de vous mobiliser pour préserver la poursuite de cette année universitaire dans l'intérêt des étudiants et de leur insertion professionnelle future ainsi que dans celui de nos établissements.

Bien sincèrement à vous,

Le Directeur général pour l'enseignement supérieur
et l'insertion professionnelle



Patrick HETZEL